



**PREAVIS MUNICIPAL N° 13-2025**  
**Demande de crédit de CHF 170'000.— pour l'agrandissement**  
**du hangar à plaquettes forestières (bâtiment ECA n° 666)**

---

Dossier traité par : Jean-Pierre Widmer

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Préambule**

La commune de La Rippe est propriétaire d'un hangar à plaquettes forestières. Depuis son adhésion au Groupement forestier La Dôle (GFD), le 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce bâtiment est loué pour le stockage et la fourniture en plaquettes forestières pour les chauffages à distance des communes de La Rippe et Chésereux ainsi que la Colonie de Carouge.

Afin de répondre à une demande croissante et renforcer l'autonomie énergétique de notre région, le GFD a demandé à la Municipalité d'agrandir ce hangar, passant d'une capacité annuelle de 2'000 m<sup>3</sup> à 2'800 m<sup>3</sup>.

Cet agrandissement permettra de fournir en plaquettes forestières d'autres communes membres du GFD et pérenniser l'approvisionnement des communes de La Rippe et Chésereux ainsi que la Colonie de Carouge en assurant une marge de manœuvre et un meilleur roulement des stocks.

### **Pourquoi investir dans ce projet :**

- **Une énergie locale et écologique** : les plaquettes proviennent des forêts communales et cantonales. Utiliser ce bois local réduit les transports et donc l'impact environnemental, favorisant un circuit court respectueux de la nature.
- **Un contrôle durable des dépenses énergétiques** : en investissant dans ce hangar, le GFD assure un approvisionnement en plaquettes forestières à un tarif préférentiel, inférieur d'environ CHF 10 par m<sup>3</sup> par rapport aux prix des autres fournisseurs de la région. Cela permet de limiter les hausses imprévues des coûts liés à la matière première et d'offrir une meilleure stabilité financière aux sur le long terme.
- **Un engagement pour l'avenir** : le chauffage à plaquettes forestières se développe fortement, mais la ressource reste limitée. En investissant maintenant, la pérennité et la qualité de l'approvisionnement est assuré, tout en contribuant à la transition énergétique de la région.

### **Descriptif des travaux**

Les travaux prévoient l'agrandissement du hangar sur les deux extrémités du bâtiment afin d'augmenter le stockage des plaquettes forestières et du bois de feu. Des travaux de génie civil sont également nécessaires pour assurer un accès sécurisé.

Le plan de situation permet de mieux visualiser cette réalisation.

S'agissant d'une construction, ces travaux sont soumis à autorisation au sens des articles 103ss LATC.

## Coût des travaux selon offres rentrées

		Montants TTC
Travaux de charpente	CHF	119'000
Travaux de génie civil	CHF	45'000
Frais divers, divers et imprévus	CHF	6'000
<b>Total des prestations</b>	<b>CHF</b>	<b>170'000</b>

## Financement et amortissement

La mise à disposition du hangar au GFD génère une location annuelle de CHF 6'000. Celle-ci sera portée à CHF 12'000/an, une fois les travaux réalisés.

L'investissement sera financé par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt, selon les conditions du marché et dans le cadre du plafond d'investissement de la législature 2021-2026.

L'amortissement est indiqué selon la nouvelle synthèse des durées d'amortissement prévue par MCH2 :

- 30 ans

## Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de La Rippe

vu le préavis municipal n° 13-2025 relatif à la demande de crédit de CHF 170'000.-- pour l'agrandissement du hangar à plaquettes forestières (bâtiment ECA n° 666),

lu le rapport des deux Commissions chargées d'étudier cet objet (Gestion-Finances et Travaux),

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. D'approuver le préavis municipal n° 13-2025 relatif à la demande de crédit de CHF 170'000.-- pour l'agrandissement du hangar à plaquettes forestières (bâtiment ECA n° 666).
2. D'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 170'000.--.

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 27 octobre 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Olivier Tappy



La Secrétaire :



Nathalie Jenni Kohler

Annexe: plan de situation